

**DURÉE**

1,00000 jours (soit 8 heures)

**PRIX**

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Acquérir une vision globale et transversale de l'immobilier.
- Connaître les acteurs de la filière et leurs rôles.

**PROGRAMME****Les acteurs, les actes et les actions**

- Notaire
- Agent immobilier
- Administrateur de biens
- Le propriétaire
- Le syndic
- Le géomètre expert
- L'architecte
- L'entrepreneur
- Le préfet
- Le promoteur
- Le banquier
- L'investisseur
- Marchand de biens....



**VALIDATION**

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié **OPQF** et certifié **CERTIBAT**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

